



Maçon arrête son activité. que dois-je faire?

Par **pepibour_old**, le **21/12/2007** à **09:38**

Bonjour,
On se retrouve dans la situation suivante sans savoir exactement comment réagir.
Le maçon arrête son activité et demande de lui verser le solde de la facture pour des raisons de clôture de comptabilité. Le chantier n'est pas fini par rapport au devis et en plus on a constaté les malfaçons .
Quel est le moyen pour le faire terminer le chantier et corriger les malfaçons? Il nous dit qu'il ne peut pas le faire avant la date d'arrêt d'activité. Que se passera après cette date?
Comment pourrions nous l'obliger de le faire. Est-ce possible de faire la reserve de fin de chantier pour une entreprise qui arrête son activité.
Merci